

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACHETEUR PUBLIC

COMMUNE DE VILLIERS-LE-MORHIER (28)

OBJET DU MARCHE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

**Marché de travaux d'amélioration thermique de l'école
maternelle rue de la Fontaine 28130 VILLIERS-LE-MORHIER**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Version juillet 2021 – version2

**Date et heure limites de remise des candidatures et des offres :
23 août 2021 avant 12h00**

Sommaire

1.	PRESENTATION DE LA CONSULTATION	3
1.1.	Nature et objet de la consultation	3
1.2.	Localisation de l'opération	3
1.3.	Maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération	3
1.4.	Maîtrise d'œuvre	3
1.5.	Contrôle technique.....	3
1.6.	Coordination en matière de sécurité et de santé	3
2.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1.	Etendue de la consultation.....	4
2.2.	Compléments à apporter	4
2.3.	Décomposition en tranches et en lots.....	4
2.4.	Mode de dévolution.....	4
2.5.	Nomenclature.....	4
2.6.	Modalités relatives à la co-traitance.....	5
2.7.	Planning prévisionnel.....	5
2.8.	Dossier de consultation.....	5
2.9.	Modifications de détail au dossier de consultation.....	6
2.10.	Délai de validité des offres	6
2.11.	Variantes & Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE).....	6
2.12.	Visite de site	6
2.13.	Clause sociale	6
3.	CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	6
3.1.	Délai d'exécution.....	6
3.2.	Modalités de paiement.....	6
4.	PIECES A REMETTRE	6
4.1.	Pièces de la candidature.....	6
4.1.1.	Statut juridique et capacité professionnelle	7
4.1.2.	Capacité économique et financière	7
4.1.3.	Capacité technique - références.....	7
4.2.	Pièces de l'offre	7
4.2.1.	Documents contractuels	7
5.	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	8
5.1.	Transmission par voie électronique	8
5.2.	Date de remise des candidatures et des offres	9
6.	SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	9
6.1.	Critères de sélection des candidatures.....	9
6.2.	Critères de sélection des offres	9
6.2.1.	Négociation.....	11
6.2.2.	Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu.....	11
7.	DIFFERENDS.....	11
8.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	11

1. PRESENTATION DE LA CONSULTATION

1.1. Nature et objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'exécution d'un marché de travaux au sens de l'article L1111-2 du Code de la Commande Publique.

1.2. Localisation de l'opération

La présente consultation porte sur l'amélioration thermique de l'école maternelle rue de la Fontaine 28130 VILLIERS-LE-MORHIER.

1.3. Maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération

COMMUNE DE VILLIERS-LE-MORHIER (28)
Rue de la Mairie 28130 VILLIERS-LE-MORHIER
Tél. : 02 37 82 50 60

La conduite de l'opération est assurée par la ville de VILLIERS-LE-MORHIER.

1.4. Maîtrise d'œuvre

Architecte :
Atelier architecture Bricet
37 bis, avenue Galois 92340 BOURG-LA-REINE
Tél. : 06 20 69 53 54 - Email : bricet.archi@orange.fr

Bureau d'étude :
CORETUDE – BET FLUIDES
9 rue de la Butte de Ravanne – 78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
Tél. : 01 30 59 97 53 – Email : coretude@coretude.com

1.5. Contrôle technique

L'ouvrage à réaliser est soumis au contrôle technique d'un organisme de contrôle prévu par la loi du 04 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

La rémunération du contrôleur technique est à la charge du maître de l'ouvrage.

L'intervention du contrôleur technique oblige l'entrepreneur :

- A lui fournir à titre gracieux tous les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission,
- A respecter, à ses frais, les avis et prescriptions qui pourraient lui être imposés par celui-ci dans le cadre de sa mission,

Les missions de Contrôle Technique dans le cadre de l'opération seront assurées par :

SOCOTEC Pôle Construction & Immobilier Centre
Agence de Chartres – 32 rue Jean Rostand – ZA Le Vallier – 28300 MAINVILLIERS
Mr NDIAYE, 02 37 88 18 50 -diene.ndiaye@socotec.fr

1.6. Coordination en matière de sécurité et de santé

L'ouvrage à réaliser est soumis au contrôle d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé, prévu par le Code du Travail.

La rémunération du coordonnateur SPS est à la charge du maître de l'ouvrage.

L'intervention du coordonnateur oblige l'entrepreneur :

- A lui fournir à titre gracieux tous les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission,
- A respecter, à ses frais, les avis et prescriptions qui pourraient lui être imposés par celui-ci dans le cadre de sa mission.

Les missions de Coordination SPS dans le cadre de l'opération seront assurées par :

MOULO CSPS

7 impasse Montesquieu 78520 FOLLAINVILLE DENNEMONT
Mr TATCHI 07 89 33 61 93 - moulo.csps@gmail.com

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Etendue de la consultation

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

Elle est soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique.

2.2. Compléments à apporter

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments aux Cahiers des Clauses Administratives et Techniques Particulières.

2.3. Décomposition en tranches et en lots

Décomposition en tranches :

Les lots 1 à 7 seront réalisés sur une seule tranche.

La décomposition en lots est la suivante :

N° Lot	Intitulé
01	Installations de chantier, VRD, curage, maçonnerie
02	Menuiserie bois
03	Ravalement (ITE)
04	Faux-plafond & isolation
05	VMC & chauffage
06	Electricité
07	Peinture

Les candidats ont la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots.

2.4. Mode de dévolution

Les marchés seront conclus par lots séparés, soit avec un opérateur économique, soit avec des opérateurs économiques groupés. Un même opérateur économique ou groupement pourra répondre à un ou plusieurs lots.

L'offre de chaque candidat devra porter sur l'ensemble des travaux faisant l'objet d'un lot. Dans le cas contraire, l'offre sera éliminée.

2.5. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est pour tous les lots :

N° Lot	Intitulé	Code principal	Code suppl.1	Code suppl.2	Code suppl.3
01	Travaux de démolition	45110000-1			
01	Travaux de VRD - Réseaux	45232410-9			
01	Travaux de terrassements	45112500-0			
01	Travaux de maçonnerie	45262522-6			
02	Travaux de menuiseries extérieures bois	45421150-0			
03	Travaux de ravalement (ITE)	45321000-3			

04	Travaux de faux-plafond	45421146-9			
04	Travaux d'isolation thermique	45321000-3			
05	Travaux de VMC & chauffage	45330000-9			
06	Travaux d'électricité	45310000-3			
07	Travaux de peinture	45440000-3			

2.6. Modalités relatives à la co-traitance

L'acte d'engagement devra désigner le mandataire du groupement. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

La forme du groupement sera précisée par les candidats sur l'acte d'engagement ainsi que le nom de l'entreprise mandataire. Ces indications devront être cohérentes avec les informations contenues dans la lettre de candidature (DC1).

Le mandataire pourra signer, seul, les candidatures et les offres, s'il joint à la candidature du groupement, les habilitations nécessaires pour représenter l'ensemble des co-traitants au stade de la passation du marché.

Il sera demandé que le mandataire du groupement soit solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

2.7. Planning prévisionnel

Le planning de l'opération est indiqué à titre prévisionnel.

Objet	Date
Lancement de la consultation des marchés de travaux	19/07/2021
Réception des offres	23/08/2021
Notification des marchés de travaux	Semaine 37
Démarrage des travaux	Janvier 2022
Livraison de l'opération	Juillet 2022

2.8. Dossier de consultation

1. Tableau des documents du DCE
2. Règlement de consultation
3. Acte d'Engagement (AE)
4. Décomposition du Prix globale et Forfaitaire (DPGF) – lots 01 à 07
5. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
6. Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) – lots 01 à 07
7. Plans géomètre (16 planches)
8. Plans architecte A1 (13 planches format A1)
9. Plans architecte A3 (19 planches format A3)
10. Plan architecte nomenclature des menuiseries bois extérieures (2 planches format A3)
11. Plan architecte détails des auvents en bois (5 planches format A3)
12. Plan CORETUDE réseau de chauffage (1 planche format A1)
13. Notice CORETUDE étude thermique RT existant

2.9. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.10. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2.11. Variantes & Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Les variantes sont autorisées.

La présente consultation prévoit une Prestation Supplémentaire Eventuelle pour le lot 2- Menuiserie bois :

- PS1 - Lot2- Menuiserie bois : Fourniture et pose d'auvents en bois

2.12. Visite de site

La visite de site est obligatoire avant la remise des offres et il est prévu deux visites de site :

- Vendredi 23 juillet 2021 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 30 juillet 2021 de 9h00 à 12h00

Préalablement à la visite de site, le soumissionnaire prendra contact auprès de l'architecte (06 20 69 53 54) pour organiser cette visite de site ainsi que la remise du « bon de visite » à présenter avec l'offre.

2.13. Clause sociale

Sans objet

3. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

3.1. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est indiqué dans l'acte d'engagement.

3.2. Modalités de paiement

Les sommes dues aux titulaires et aux sous-traitants de premier rang seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiements équivalentes.

4. PIECES A REMETTRE

4.1. Pièces de la candidature

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement aux entrepreneurs consultés.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

4.1.1. Statut juridique et capacité professionnelle

Le dossier du soumissionnaire comprendra les éléments suivants :

- Une lettre de candidature (formulaire **DC1**)
- Une déclaration du candidat (formulaire **DC2**)
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
 - Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales (article L 2341-2 du CCP)
 - Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation définitive (articles L 2341-1 et L 2341-3 du Code de la Commande Publique)
 - Une copie du jugement de redressement judiciaire, le cas échéant
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité faisant apparaître les montants des risques garantis.
- Une délégation de pouvoir et/ou délégation de signature, s'il y a lieu.

NB : les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur le site Internet de l'administration française :

DC1 : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271>

DC2 : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R16682>

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé l'autorisant à poursuivre son activité.

4.1.2. Capacité économique et financière

Le soumissionnaire devra fournir :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois dernières années
- Le pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat y compris en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché
- K-bis
- RIB

4.1.3. Capacité technique - références

Le soumissionnaire devra fournir :

- Des références de la société pour des prestations similaires datant de moins de 5 ans indiquant notamment le montant, la date et le destinataire privé ou public (certificats et attestations de bonne exécution)
- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des services

4.2. Pièces de l'offre

4.2.1. Documents contractuels

Le soumissionnaire devra fournir les documents signés et datés par le représentant qualifié de l'entreprise :

- L'acte d'engagement (AE)
- Les Cahiers des Clauses Administratives et Techniques et Particulières (CCAP et CCTP) ci-joints à accepter sans aucune modification avec leurs annexes
- Le calendrier prévisionnel de l'opération
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) par lots. Un fichier informatique au format xls sera joint
- Le mémoire technique de l'entreprise
- La part éventuelle du marché que le candidat a l'intention de sous-traiter à des tiers
- Le bon de visite du site

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

L'absence d'une des pièces visées ci-dessus rend l'offre irrégulière.

5. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

5.1. Transmission par voie électronique

Les candidatures et les offres devront obligatoirement être transmises sous forme dématérialisée via le site acheteur <https://www.amf28.org/>

L'acheteur n'impose pas la signature électronique.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les plis seront remis avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli doit contenir 2 dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature de l'offre au stade de son dépôt n'est pas obligatoire. Seul le (ou les) attributaire(s) du marché se verra demander par l'acheteur public la signature de l'acte d'engagement, si celui-ci n'a pas été remis signé par le candidat.

La signature de l'acte d'engagement emporte la signature de tous les autres documents du marché (pièces techniques, administratives, financières et offre de l'opérateur économique).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les plis qui seraient reçus sur le profil acheteur après la date et l'heure limites fixées ne seront pas pris en compte.

Attention :

Préalablement au dépôt de plis, il appartient aux candidats de vérifier la conformité de leur installation aux prérequis techniques : les candidats n'ayant pu déposer de plis dans les délais prévus au présent règlement de la consultation ne pourront se prévaloir d'une quelconque difficulté technique liée à la configuration de leur poste. Par conséquent, les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste et à prévoir le temps nécessaire à la réalisation de ces démarches et vérifications. Une assistance technique est à disposition des candidats sur le site.

Copie de sauvegarde

Selon les dispositions de l'article R. 2132-11 du Code de la Commande Publique, les candidats et soumissionnaires qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur dans les délais impartis, sur support papier ou sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB), une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 (NOR : ECOM1831545A) fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, annexé au code de la commande publique.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée comme ci-dessous :

Offre pour :

Extension du groupe scolaire communal de Villiers-le-Morhier Marché Public de Travaux

COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR

Ce pli contenant la copie de sauvegarde devra être remis contre récépissé ou envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document, et ce à l'adresse suivante :

Mairie de Villiers-le-Morhier

En cas de remise de pli contre récépissé, le candidat est informé des horaires d'ouverture de l'accueil : le mardi de 17h00 à 19h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, les jeudi et vendredi de 14h00 à 16h00

Les copies de sauvegardes qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées et/ou sous enveloppe non cachetée, ne seront pas prises en compte et renvoyées à leurs auteurs

5.2. Date de remise des candidatures et des offres

La date de remise des candidatures et des offres est fixée au lundi 23 août 2021 avant 12h00.

6. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article L 2352-1 du Code de la Commande Publique.

6.1. Critères de sélection des candidatures

Les candidatures devront être recevables en application de l'article L 2332-1 du Code de la Commande Publique (confidentialité), et accompagnées de la totalité des pièces mentionnées au § 4.1- Pièces de la candidature du présent règlement de consultation.

Les candidatures seront sélectionnées selon :

- Les capacités techniques de mise en œuvre
- Les capacités économiques et financières
- Les références professionnelles et qualifications

6.2. Critères de sélection des offres

Le pouvoir adjudicateur, pour chacun des lots, retiendra l'offre qu'il jugera économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés suivants :

Critère n°1 (pondéré à 60%) : Qualité technique et méthodologique de l'offre. Ce critère sera apprécié sur la base des sous-critères suivants :

Sous critère 1 : Technicité de la proposition

Méthodologie et dispositions arrêtées par le candidat pour garantir :

- La qualité des prestations à réaliser (mise en œuvre, principaux matériels et/ou matériaux par corps d'état...)
- Le respect des contraintes d'intervention en site occupé
- La gestion des déchets

Sous critère 2 : Adéquation des moyens humains et matériels dédiés et organisation pour le respect du planning de l'opération

Sous critère 3 : Qualifications professionnelles et qualité des références présentées

Critère n°2 (pondéré à 40%) : Prix des prestations

Jugement des variantes :

Les offres de base et les variantes sont jugées sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités, tels que définis dans le présent règlement de la consultation.

Dans un premier temps, le pouvoir adjudicateur comparera séparément les offres conformes à la solution de base et les variantes proposées.

Dans un second temps, celui-ci comparera l'offre la plus intéressante en solution de base et la meilleure offre variante.

Le marché sera attribué à l'offre de base ou l'offre variante économiquement la plus avantageuse au regard des critères définies ci-dessus. Ainsi, l'offre choisie sera celle qui obtiendra la meilleure note de l'ensemble des offres, conformes à la solution de base ou variantes.

SYSTEMES DE NOTATION DES OFFRES

Pour le critère n°1 : Valeur technique et méthodologie de l'offre sur 12 points (représentant 60% de la note finale)

Ce critère sera jugé au vu de l'analyse du **mémoire technique et méthodologique** établi par l'entreprise et noté pour chacun des sous-critères suivant :

Sous critère 1 (sur 4 points) : Technicité de la proposition

Ce sous-critère sera apprécié au vu du volet « technique » demandé dans le mémoire technique et méthodologique.

Sous critère 2 (sur 4 points) : Organisation et adéquation des moyens dédiés à l'opération

Ce sous-critère sera apprécié au vu du volet « organisation et adéquation des moyens dédiés à l'opération » demandé dans le mémoire technique et méthodologique.

Sous critère 3 (sur 4 points) : Qualification professionnelle

Ce sous-critère sera apprécié au vu du volet « qualification professionnelle et qualité des références » demandé dans le mémoire technique et méthodologique.

Chacun des sous-critères sera noté suivant le barème ci-après :

Réponse au critère peu satisfaisante	Réponse sommaire, peu adaptée à l'opération ou peu détaillée	0
Réponse au critère satisfaisante	Réponse adaptée et détaillée	2
Réponse au critère très satisfaisante	Réponse parfaitement adaptée à l'opération et très détaillée	4

La note N1 correspondant au critère 1 sera obtenue par addition des notes attribuées à chacun des 3 sous-critères ci-dessus.

Afin de conserver le poids relatif du critère n°1, la meilleure note technique sera portée à 12, les notes suivantes seront, selon une règle de 3, portées elles aussi à une valeur par référence à la meilleure note

Pour le critère n°2 : Prix des prestations (sur 8 points, représentant 40% de la note finale)

La note N2 pour le critère prix sera calculée suivant la formule mathématique suivante :

$$N2 = 8 \times \frac{\text{meilleure offre de prix}^*}{\text{Offre étudiée}}$$

** Hormis les offres jugées inappropriées, irrégulières ou inacceptables*

Conformément aux articles R. 2152-3 à 5 du Code de la Commande Publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Note finale :

La note finale (NF) sur 20 points sera calculée suivant la formule :

$$NF = \text{Note critère 1 (N1)} + \text{Note critère 2 (N2)}.$$

Le candidat qui aura obtenu la note NF la plus élevée sera classé en première position et ainsi de suite.

Conformément à l'article R. 2152-6 du Code de la Commande Publique, « les offres régulières, acceptables et appropriées (...) sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution ».

6.2.1. Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à des négociations sur tous les éléments de l'offre. Les négociations pourront être engagées avec les trois (3) soumissionnaires dont les offres seront déclarées recevables et au plus près du besoin exprimé.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les modalités de cette négociation seront précisées dans les invitations à négocier. Cette négociation aura pour objectif d'optimiser les offres sélectionnées tant du point de vue qualitatif et technique que financier et elle pourra prendre la forme de questions-réponses, voire d'un entretien.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

6.2.2. Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

Conformément au décret n°2019-33 du 18 janvier 2019, le pouvoir adjudicateur vérifiera par ses propres moyens les attestations fiscales et sociales du candidat pressenti attributaire afin de vérifier que celui-ci ne se trouve pas dans un cas d'exclusion. Le marché ne pourra être attribué au candidat dont l'offre a été retenue que si celui-ci produit dans le délai qui sera fixé ultérieurement par la personne publique les documents suivants :

- 1) Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail
- 2) Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L 241-1 du code des assurances, le candidat devra remettre l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du code des assurances

Si le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché se trouve dans l'impossibilité de produire les documents demandés ci-dessus dans le délai imparti, sa candidature est rejetée et le candidat éliminé. De même si le candidat se trouve dans un cas d'exclusion, sa candidature est rejetée et le candidat éliminé.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

7. DIFFERENDS

En cas de litige, le tribunal administratif dont dépend le pouvoir adjudicateur est seul compétent.

Toute contestation intervenant dans le cadre de la présente consultation devra en premier lieu être soumise au maître d'ouvrage, préalablement à toute saisine du tribunal administratif.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute question et renseignement complémentaire, les candidats devront adresser leur demande au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Les questions seront posées sur la plateforme <https://www.amf28.org/>